LA VIE AU VILLAGE

Samedi 3 décembre, l'équipe de volley-ball participera au téléthon de TOURVES-ST. MAXIMIN.

Notre village sera représenté à cette manifestation qui, au-delà de son caractère sportif, est destiné à soutenir une noble cause.

CAMION VENTE

L'Outilleur Auvergnat stationnera le mercredi 21 décembre 1994 de 15 heures 30 à 18 heures 30.

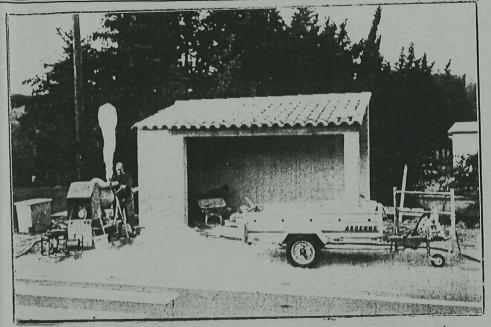
DECES

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur MAGNIN André.
Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances.

CINEMA A SAINTE-ANASTASIE

Samedi 3 décembre, FORREST GUMP, film de R. ZEMECKIS, sortie 1993, durée 2 H 20. Le sujet :sur trente ans, l'histoire de l'Amérique en général et de FORREST GUMP en particulier. Né dans un bled du sud, affecté d'un quotient intellectuel inférieur à la moyenne, lejeune FORREST, amoureux de Jenny, est sans cesse persécuté par les gamins de son âge. Pour leur échapper, il se met à courir très vite. Plus grand, il devient joueur de football américain très rapide, puis héros de guerre, champion de ping-pong, milliardaire. Il rencontre les Présidents JOHNSON, KENNEDY et NIXON, puis John LENNON et Elvis PRESLEY. Et il est toujours amoureux de Jenny.

SAINTE - ANASTASIE





NOVEMBRE 1994

Le nouvel abri-bus du cimetière en cours de construction.

VAGABONDAGES

UN PEU D'HISTOIRE (SEANCE DU 15 NOVEMBRE 1918)

L'an mil neuf cent dix huit, le quinze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-ANASTASIE, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. BRUN Hubert, Maire.

Le Conseil, au lendemain de la Victoire, à l'unanimité des membres en exercice, - adresse aux vaillants soldats français et alliés, ainsi qu'à leurs valeureux chefs, l'expression sincère de son admiration et de sa reconnaissance,

- adresse également un souvenir ému à la mémoire de tous ceux qui, tombés au Champs d'Honneur, ont placé les premiers jalons de la Victoire,

- exprime sa gratitude aux deux grands Français, les Généralisismes FOCH et CLEMENCEAU, Sénateur du VAR, Président du Conseil, Ministre de la guerre dont la patriotique énergie a contribué puissamment à la victoire et délivré le sol Français de la surveillance allemande. Fait à SAINTE-ANASTASIE, les jour, mois et an que dessus.

LE BLANC ET LE ROUGE

Le breuvage municipal n'a pas toujours à SAINTE-ANASTASIE, été cette eau de source de la Fontaine Loin, dont le prix défiait toute concurrence.

Le produit de notre vignoble contribuait à part à peu près égale, a désaltérer notre population laborieuse.

Hélas, croulant sous les taxes "d'agence de bassin", de pollution, "d'assainissement" ou de la "T.V.A.", l'eau originelle gratuite et salvatrice de nos campagnes, pourrait, demain, devenir un liquide si précieux qu'il pourrait être menacé par notre vigoureux vin de pays.

C'est un espoir évident pour nos viticulteurs de voir à nouveau reconnaître les incontestables mérites du produit de leur labeur... dont pourtant, on nous répète sans tarir qu'il ne faut pas abuser.

ANASTASE AU SECOURS DU TERROIR

Ramonage Electrique "Lady Clean"

PETITJEAN
SAINTE-ANASTASIE

TEL. 94.72.23.97.

Entreprise Eric CODONNEL

Terrassements - Travaux publics Piscines , Fosses Septiques

94.72.24.63 ou 94.72.23.12

LE MOT DU MAIRE

Le "Repas des Anciens" n'est pas, à SAINTE-ANASTASIE une "oeuvre sociale"; c'est tout simplement une manifestation d'amitié et un témoignage de considération d'un village tout entier aux plus âgés des siens.

Ainsi, pour cette journée du jeudi 15 décembre, tout a été mis en oeuvre par notre dévoué et toujours discret C.C.A.S. pour que chacun puisse participer, s'il le désire, à cette véritable réunion familiale.

Nous rencontrer, nous détendre et certainement mieux nous connaître encore, sont des espoirs que tous nous partageons, sans toujours avoir, ni le temps, ni l'occasion de les réaliser.

La vie est ainsi faite et cela vous le savez mieux que d'autres.

Soyez assurés que c'est avec chaleur et une conviction toute particulière, que j'adresse à chacun de vous cette invitation à partager cette journée qui vous est consacrée.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 NOVEMBRE 1994

ETAIENT PRESENTS :

MM. CUENOT. DEHAYE. RAYNAUD. ABELLO. REMY. LALANDEC. ISTRIA. BROSSAUD. CORBIER. MMES BOCQUET. LAURENT. Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

M. TOSELLO donne pouvoir à M. MORIN

CONVENTION DE DEBROUSSAILLEMENT AVEC L'ASSO-CIATION VEGA ET O.N.F. PROJET DE CHANTIERS. EMPLOI ENVIRONNEMENT.

En partenariat avec l'O.N.F. et l'association VEGA, les Communes de SAINTE-ANASTASIE, FORCALQUEIRET et ROCBARON envisagent la mise en place d'un chantier de débroussaillage réalisé par des titulaires du R.M.I. Le financement de cette opération serait assuré par le Département, l'Etat et par une participation de 20 000 F par Commune. L'encadrement et la logistique seraient fournis par 1'O.N.F.

Le choix des travaux à effectuer resterait du ressort des Communes.

Pour SAINTE-ANASTASIE, une priorité serait donnée à l'entretien des berges de l'Isso-

En l'attente d'un projet de convention qui devrait nous être incessamment proposé, le Maire demande au Conseil Municipal d'exprimer un accord de principe sur ce sujet. Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE PRET PAR LE CREDIT AGRICOLE AVEC PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES D'INTERET PAR LE DEPARTEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de solliciter auprès du Conseil Général une participation financière aux charges d'intérêt versée par le département sur un prêt de 600 000 F contracté auprès du Crédit Agricole, afin de permettre les réalisations suivantes :

Divers travaux communaux : 170 000 F H.T. Acqu. mobilier, matériel : 180 000 F H.T. Acqu. véhicule municipal: 50 000 F

Construction bâtiments scolaires + V.R.D.

: 200 000 F H.T. Opération d'intérêt départemental au taux de 5 % pendant 15 ans.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- l'autorise à solliciter un prêt bancaire au crédit agricole bonifié jusqu'au taux de 5 % par le département sur notre capacité d'emprunt bonifié non encore épuisé du mandat en cours ;

- s'engage à voter chaque année les ressources nécessaires au paiement des annuités de l'emprunt sollicité en fonctionnement à l'article 671 et à l'article 165 en investissement.

Plan de financement de l'opération :

- montant des réalisations : 600 000 F - emprunt contracté : 600 000 F

Cette délibération annule et remplace celle en date du 23/09/94 N°43/94.

Adopté à l'unanimité.



La section de T.C.R. a pris comme on le voit, un bon départ.

Souhaitons qu'elle s'épanouisse encore à l'image de la plupart de vos autres sections.

CLUB DES CIGALES

Depuis la rentrée, des cours de dessin ont lieu, chaque vendredi, à 14 H 30, au local du club des Cigales.

Ces cours sont dispensés avec beaucoup de savoir-faire et de gentillesse par Mme GABORIO.

Souhaitons que cette nouvelle "branche" du club qui a déjà beaucoup d'adeptes se développe, permettant ainsi la révélation ou le développement de talents jusque là inexplorés.

Pour tous renseignements ou inscriptions, s'adresser à M. FADDA, Président du Club, ou à un membre du Bureau.

FOOT-BALL

En SENIORS, notre équipe atteint depuis le début de la saison d'excellents résul-

Dimanche, sur cette lancée, notre équipe a battu l'excellente équipe de CARQUEIRANNE. Pour les PETITS, sous la direction de M. POINTET, soutenus par les parents dont en particulier Mme BERNAT, nos débutants ont participé à 4 "plateaux" et n'ont obtenu que des victoires.

Quant à "l'école de foot-ball", elle progresse de jour en jour, grâce à des matches qui, bien qu'amicaux, n'en sont pas moins âprement disputés.

Notre club est sur la bonne voie et bravo à tous, y compris bien sûr à l'encadrement.

VOLLEY-BALL

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DU VAR DE BASKET-BALL

MATCHES ALLER CADETS PRE-EXCELLENCE MAS.B

Le 03/12 à 17 H 00 :STE-ANASTASIE/ST-RAPHAEL Le 10/12 à 18 H 00 :CAVALAIRE/STE-ANASTASIE Le 17/12 à 18 H 30 : DRAGUIGNAN/STE-ANASTASIE

MATCHES ALLER SENIORS HONNEUR MASCULINS

Le 04/12 à 10 H 00 :STE-ANASTASIE/ST-RAPHAEL Le 11/12 à 10 H 00 :STE-ANASTASIE/BRIG.STMAX Le 18/12 à 10 H 00 :SANARY/STE-ANASTASIE

MATCHES POUSSINS

Le 03/12 : CAVALAIRE/STE-ANASTASIE Le 10/12 : GRIMAUD 2/STE-ANASTASIE Le 17/12 : STE-ANASTASIE/GRIMAUD 1

MATCHES MINI-POUSSINS

Le 03/12 : STE-ANASTASIE/ST-TROPEZ Le 10/12 : STE-ANASTASIE/COGOLIN Le 17/12 : GRIMAUD 2/STE·ANASTASIE

RESULTATS

POUSSINS : très bon début par une victoire à STE-MAXIME 33 à 10.

CADETS : très dur matche à GRIMAUD, défaite

SENIORS : à SIX-FOURS défaite 55 à 54. Sans commentaire.

LES RANDONNEURS DE SAINTE-ANASTASIE ASSEMBLEE GENERALE



Cette réunion importante des randonneurs s'est déroulée le lundi 14 novembre à la salle polyvalente, en présence de M. le Maire.

Celui-ci adressa quelques mots d'encouragement et de félicitations aux personnes présentes, mettant l'accent sur l'ambiance sympathique et amicale qui règne au sein du club.

Dans son rapport moral, Marie LAURENT, Présidente, rappelle la création récente du club (18 février dernier) et son extension rapide (27 adhérents contre 14 inscrits au début). Elle souligne également l'amitié et la bonne entente qui unissent tous les membres du club, et la participation active de la plupart, puisque, à chaque marche, un groupe de 15 à 20 personnes prend le départ depuis la salle polyvalente.

Alain MARQUES, Trésorier remplaçant qui

n'a pu être présent, a transmis le registre de comptabilité du club, afin que la Présidente en donne lecture à sa place.

Enfin, il fut procédé, par élection, au remplacement d'un membre du Conseil d'Administration, M. Jean DEROUBAI, qui a quitté récemment le club et qui n'a d'ailleurs jamais pu assurer ses fonctions de Trésorier pour cause de santé. Danièle VALDENAIRE fut élue à l'unanimité, à la fois pour compléter le Conseil d'Administration et pour assurer le poste de Trésorière.

Enfin, selon ce qui est déjà devenue une tradition, tous se sont réunis autour de la table pour déguster joyeusement les réalisations culinaires des "randonneuses", accompagnées du vin rosé, bien frais, apprécié de tous.

La Présidente Marie LAURENT

SECTION T.C.R.

La section T.C.R. (Techniques en Combat Rapproché) connaît, depuis la création de la section à SAINTE-ANASTASIE, un énorme succès auprès des jeunes et moins jeunes (en deux mois, pas moins de 25 licenciés). Ce sport de combat, fondé en 1983 par Albert MARECHAL, est basé sur l'efficacité et la rapidité. Il s'adresse avant tout à ... tout le monde, de 5 à 75 ans, homme ou femme, et permet dès les premières séances d'appréhender les situations délicates de la vie quotidienne.

Horaires des séances :

ENFANTS :

Lundi de 18 H 30 à 19 H 30 Vendredi de 17 H 30 à 18 H 15

ADOLESCENTS ET ADULTES :

Lundi de 19 H 30 à 20 H 45 Vendredi de 18 H 15 à 19 H 15 Venez nombreux....

Pour tous autres renseignements, contacter

Emmanuel au 94.72.26.48.

NOTA BENE :

Les premiers passages de grades auront lieu mi-décembre.

Souhaitons leur bonne chance !

M. BOURDIN Emmanuel



EQUIPEMENT MATERIEL INFORMATIQUE

CREATION D'UN SIVU LE VAR EN TRAIN

Le mercredi 26 octobre, une réunion sur le projet "le Var en Train" a réuni à SAINTE-ANASTASIE les Maires ou les représentants des Communes de CARNOULES, BESSE, SAINTE-ANASTASIE, FORCALQUEIRET, CAMPS et BRIGNOLES.

M. CRETIN, Président de la société anonyme des chemins de fer français, était invité par les Communes à préciser la nature des relations pouvant s'instaurer entre sa société et les collectivités locales:

La S.A.C.F. n'attend aucune aide financière du SIVU.

La S.A.C.F. a besoin du SIVU principalement pour des raisons de coordination entre les Mairies et l'exploitation du train.

La S.A.C.F. a besoin du SIVU pour les relations administratives avec le Conseil Régional de la Région Provence Alpes. Côte d'Azur ainsi que la S.N.C.F.

La S.A.C.F. a besoin du SIVU en collaboration avec l'association du train touristique du centre VAR pour animer les gares du train à vapeur.

Après un dernier tour de table, les Communes acceptent le principe de la création d'un SIVU ayant pour première mission d'étudier et de rédiger un cahier des charges précisant les engagements de chaque partenaire.

AVENANT AU CONTRAT S.E.E.R.C.

Sur la Commune de SAINTE-ANASTASIE existe un nombre de branchements (40 environ) qui desservent des propriétés sans abonnement et pour lesquels il n'existe aucune facturation.

Ces branchements doivent être maintenus en bon état de fonctionnement pour une remise en eau éventuelle. Selon l'article 9, alinéa 4 du règlement général du service, des abonnements spéciaux dit "abonnement d'attente" peuvent être consentis sans fourniture d'eau et faisant l'objet d'une tarification spéciale.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de définir le montant réclamé semestriellement qui sera égal au 150 % du montant des primes fixes communales facturées aux clients titulaires d'un abonnement. Dans l'hypothèse d'un refus de paiement de la redevance de "branchement sec", ce dernier sera supprimé et désolidarisé de la conduite publique. Dans ce cas, une demande ultérieure d'alimentation en eau potable de la propriété concernée fera l'objet de travaux neufs conformément au bordereau des prix en vigueur sur la Commune.

SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 1994 la subvention pour les associations suivantes :

- assoc. du personnel communal 6 000 F

Adopté à l'unanimité.

- assoc. bouliste (sub.compl.) 2 500 F
- le Souvenir Français 1 500 F

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser les subventions ci-dessus désignées.

Les sommes correspondantes sont prévues au budget communal à l'article 657.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire propose au Conseil Municpal de fixer le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour le 2ème semestre 1994 :

- le m³ pour l'assainissement.....2,43
- prime fixe eau......39

CHOIX D'UNE ENTREPRISE

M. CUENOT, ler Adjoint chargé de l'urbanisme, présente au Conseil les devis concernant la réfection de la toiture de la future Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise S.A.T.B. de SAINTE-ANASTASIE pour un montant de 96 641 F 35 T.T.C. Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE MATERIEL D'OCCASION A UN PARTICULIER

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un échafaudage pour l'exécution de travaux extérieurs (de 15 m de hauteur). Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide d'acquérir cet échafaudage au prix de 10 000 F.

La dépense correspondante est prévue au budget communal, article 2140, programme 3.

Adopté à l'unanimité.

nimité.

Après avis de la Direction Départementale de la Consommation et des services préfectoraux, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la convention de fourniture de repas au réstaurant scolaire.
L'avenant N°2 précisera en particulier.:

- une durée de contrat de 1 an renouvelable

par tacite reconduction;
- l'indice de révision des prix conseillé
par la Direction Départementale de la
concurrence;
- des délais de mandatement à réception

des factures.
Adopté à l'unanimité.

ANNULATION DE TITRES

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'annulation des deux factures et la réduction du titre N°90 du 11/06/93, d'un montant de 840 F.
La dépense correspondante est inscrite au budget communal 94, article 828.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, afin d'interrompre la procédure de recouvrement, d'annuler les factures des ordures ménagères pour l'année 1993, adressées par erreur à :

- M. ANSALDI Unberto, facture N°93/19 420F - M. ALBERCA Yvon, facture N°93/15 420F et de procéder à la réduction du titre N°90 du 11/06/93, article 7051, d'un montant de 840 F.

DECISIONS MODIFICATIVES M 49

Le Maire demande au Conseil Municipal, sur proposition de l'Adjoint aux finances, l'autorisation de faire un transfert de crédit en section d'exploitation.

- compte 61 budget assainissement :
- + 60 000 F
- compte 004 dépenses imprévues :
- 60 000 F

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, accepte à l'unanimité cette décision de transférer les crédits spécifiques afférents aux divers comptes désignés ci-dessus.

VIREMENTS DE CHAPITRE A CHAPITRE PAR VOIE D'AUTORISATION SPECIALE

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire un transfert de crédit.

Section d'investissement:
article 2326, programme 17: - 200 000
article 2147, programme 03: + 200 000
Section de fonctionnement:

article 657: + 1000 article 663: - 1000 Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, accepte cette décision de transférer les crédits spécifiques afférents aux divers articles ci-dessus. Adopté à l'unanimité.

CHRONIQUE MUNICIPALE

INFORMATIONS UTILES

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 04 décembre...Dr CORBIER...94.72.25.69.
Le 11 décembre...Dr HYBRAM....94.28.33.17.
Le 18 décembre...Dr ASPE.....94.48.85.20.
Le 25 décembre...Dr AZUELOS....94.78.32.67.
Le 01 janvier....Dr CHRESTIAN..94.69.78.75.

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables :
- s'adresser ou téléphoner à la Mairie au 94.72.21.19.

En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence :

- téléphoner au 94.72.24.91.

Enfin, pour les évènements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).



La Commémoration du 11

Novembre s'est traditionnellement déroulée dans la

solennité qui lui sied avec
une assistance plus nombreuse que par le passé.

LA VIE ASSOCIATIVE

SECOURS POPULAIRE

Collecte alimentaire.

Bientôt auront lieu les fêtes de fin d'année qui réunissent avec bonheur et convivialité familles et amis, petits et grands.

Pour certains malheureusement, ces joyeuses festivités n'auront pas lieu, car comme d'autres jours au quotidien, leur unique souci est de pouvoir "manger" à défaut de se nourrir décemment. La pauvreté ou la précarité (souvent temporaire) d'une famille est d'autant plus intolérable lorsqu'elle s'abat sur de jeunes enfants. Face à cette réalité incontournable, quoi

de plus normal en cette période de bombance s'il en est, de penser aux plus démunis. Avec le soutien municipal, le Comité local organise une collecte de produits alimentaires et hygiéniques. Vous pourrez apporter vos dons dans les locaux de la Mairie, chaque matin du 12 décembre au 16 décembre

Liste des produits de première nécessité lait (boite ou UHT), beurre, sucre, chocolat, café, pâtes, riz, semoule, soupes (sachet), cubes bouillon, confitures, petits pots bébé, huile, concentré de tomate, biscuits, fromages (boite ou sous vide), conserves (viande/poisson/fruits/légumes), savon (Marseille), shampooing, lessive.

Surgelés: steacks hachés, poisson, légumes.

(Appeler au 94.71 2.20.00, le matin)

(Appeler au 94.71 2.20.00. le matin). N'hésitez pas à nous contacter au siège

de l'association, pour tous renseignements complémentaires.

Le Comité local vous remercie pour votre solidarité et vous souhaite de très HEUREUSES FETES!

Secours Populaire (Tél.94.72.20.00)

- 16 Chemin des Batailles
- 83 136 SAINTE-ANASTASIE

Carol LEDAY

LE DELTA PLANE ET LE PARAPENTE S'UNSTALLENT A SAINTE-ANASTASIE

SAINTE-ANASTASIE VOL LIBRE :

Vice Président siège social chez

inclus.

M. J.P. CHANGEUR
M. HENRIOT

110 Chemin Vallon Caou 83 136 SAINTE-ANASTASIE CPAF CATHER HOTTERS AND THE REAL PROPERTY OF THE PARTY OF

TRAITEMENT DES CHARPENTES par injection, contre termites, capricornes, mérules...

TRAITEMENT DES TUILES
ISOLATION DES COMBLES

Patrick PELLETINGEAS TECHNICIEN CONSEIL

Siège social : Ste ANASTASIE 83136 - VAR
Tél. 94.72.28.72

PLAN COMMUNAL-PLAN DU VILLAGE PRESTATIONS OFFERTES PAR LE VILLAGE

La Mairie fait établir en ce moment un nouveau plan en couleur de la Commune et du village.

Ce document comportera également des renseignements "UTILES".

Une rubrique "PRESTATIONS" est prévue qui, à l'image de l'actuelle, comportera les rubriques professionnelles avec les noms et adresses des intéressés.

Les conditions retenues pour figurer dans l'une ou l'autre de ces rubriques sont les suivantes :

- être inscrit à un organisme professionnel de sa catégorie quand il existe ;

- ou figurer sur le registre de la "taxe professionnelle".

Cas particuliers

Peuvent également être inscrits :

- Les professions artistiques ou autres dites "indépendantes".

- Les professions n'existant pas dans le village mais dont le propriétaire de l'entreprise ou du magasin réside dans la Commune.

Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir contacter le plus rapidement possible M. CUENOT, ler Adjoint, le matin en Mairie.

En cas d'oubli ou de retard, il sera difficile, compte-tenu du procédé utilisé, de rectifier la maquette terminée.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Si le département est, depuis l'intervention de la loi de décentralisation, la collectivité publique qui détient une compétence de droit commun en matière d'action sociale (avec une participation financière communale) la Commune exerce également d'importantes attributions dans ce domaine, notamment en matière d'action sociale facultative. L'exercice de ces compétences s'effectue principalement par l'intermédiaire du Centre d'Action Sociale, établissement public local dont toute Commune doit être dotée. Ce Centre Communal d'Action Sociale est composé de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire.

Les attributions du C.C.A.S. : - L'établissement et la transmission des dossiers d'aide sociale légale.

- L'institution de prestations d'aides sociales facultatives et le versement de prestations renboursables ou non.

- La gestion du service social.

- La réception et l'instruction des demandes de R.M.I.

Composition locale du C.C.A.S. Présidente :

- Mme LAURENT Adjointe au Maire.

- M. DEHAYE

Adjoint au Maire

- M. LALANDEC - M. ABELLO

Conseiller Municipal. Conseiller Municipal Conseillère Municipale

- Mme BOCQUET

- M. JEANNIN

- Mme VERNAY

- M. BOTTEY

INFORMATIONS "ECOLES"

Vendredi 16 décembre : spectacle "Le Joueur de Flûte" d'HAMLIN (salle polyvalente). Samedi 17 décembre : cross des écoles. Mardi 20 décembre : goûter de Noël (école primaire) arbre de Noël à l'école maternelle

A l'occasion de Noël, l'association de Parents d'Elèves organise une tombola dont le tirage aura lieu à l'issue du cross des écoles (le 17 décembre).

PANNEAUX PUBLICITAIRES

Les panneaux publicitaires ont cette fois disparu de la rue Notre Dame. Le souci de préserver notre environnement a été partagé par les propriétaires qui ont,

d'eux - mêmes, décidé de ne pas renouveler les contrats qui les liaient à des agences publicitaires.

Aujourd'hui, nous remercions la famille SAUZEDE qui a fait ainsi disparaître le dernier de ces disgracieux panneaux.

à FORCALQUEIRET

5, Avenue de la Libération

Pour vos fêtes.

mariages, communions, baptêmes, deuils ou simplement pour le plaisir d'offrir ... Compositions florales, bouquets

Michèle Fleure Tel 94.86.67.22

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle STIVALA, Assistante Sociale, tient sa permanence à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, parking des Ferrages, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 20 décembre 1994.

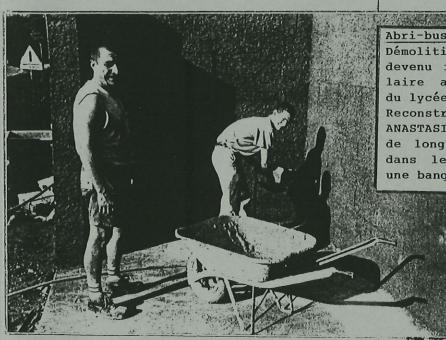
INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel: 94.86.34.61. puis N° donné par répondeur.

A VOS AGENDAS !

La cérémonie traditionnelle mais néanmoins décontractée des voeux aux associations se déroulera le 8 janvier 1995 à 11 Heures à la salle polyvalente.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE



Abri-bus du cimetière : Démolition de l'ancien abri-bus vétuste devenu insuffisant pour la population scolaire actuelle du collège de GAROULT et du lycée de BRIGNOLES.

Reconstruction par la S.A.T.B. de SAINTE-ANASTASIE d'un nouvel abri de 5 mètres de longueur sur 2,50 mètres de profondeur dans lequel sera ultérieurement installée une banquette.

Débroussaillage :

La priorité est donnée, cette année, à l'entretien du lit de l'Issole.

Les travaux ont débuté du côté du pont de la déviation sur terrain communal. Ils tiennent compte des conclusions de l'enquête hydraudlique faite par un bureau d'études spécialisé à la demande de la Mairie : les arbres du lit mineur de la rivière, à l'exception de quelques beaux spécimens, sont abattus pour ne pas freiner l'écoulement des eaux. D'autres arbres, "d'essence plus noble" que le saule seront ensuite plantés sur les rives du lit majeur.

- Lit mineur : niveau atteint par les eaux en période normale.

- Lit majeur : niveau atteint par les eaux au moment des crues. Même si ce niveau n'est qu'occasionnellement atteint, il fait néanmoins partie du lit de la rivière.



Chemin du Jas: Tracé du chemin du Jas par l'entreprise CODONNEL. Ce chemin relie la rue des Vendanges au chemin de Vallon Caou en longeant la bergerie, permettant ainsi le désenclavement de la partie est du lieu-dit Vallon Caou. Non carrossable actuellement, son bétonnage est prévu au budget de 1995. Des nostalgiques du PARIS-DAKAR utilisent déjà ce chemin à l'image de ceux qui empruntent, à toute allure, les nids de poule nés des dernières pluies. La Commune n'est pas

DEBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE

Dans une lettre adressée à tous les Maires du VAR, le Préfet attire leur attention sur le caractère obligatoire du débroussaillement et sur son importance dans le dispositif de prévention des feux de forêt.

responsable de l'état

des amortisseurs !

En matière de risques liés à l'urbanisation, les Maires doivent faire appliquer la règlementation du débroussaillement obligatoire:

- sur une profondeur de 50 m autour des habitations et de leurs dépendances, ainsi que de 10 m de part et d'autre des voies privées donnant accès à ces constructions.

- sur la totalité des terrains situés dans les zones urbaines délimitées sur le plan d'occupation des sols approuvé, les zones d'aménagement concertées, les lotissements, les associations foncières urbaines, de camping et de stationnement

des caravanes, tous les abris devant, dans ce dernier cas, se trouver au moins à 50 m.d'une zone débroussaillée.

Les Maires peuvent prescrire aux propriétaires le débroussaillement de leur terrain dans un délai déterminé et si les travaux ne sont pas exécutés, la Commune peut les réaliser aux frais des propriétaires.

Des agents assermentés peuvent accéder aux propriétés privées pour, le cas échéant, mettre en oeuvre les pouvoirs d'exécution d'office.

Concernant les dépôts d'ordures ménagères, les Mairies sont invitées à faire cesser les dépôts non autorisés et à limiter les dangers de propagation du feu par des débroussaillements de sécurité en périphérie des dépôts autorisés...

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

La révision de la liste électorale se déroule conformément au Code Electoral, du 1er septembre au 31 décembre.

En conséquence, les demandes d'inscription sur la dite liste seront reçues jusqu'au 31 décembre dernier délai, en Mairie.

Les personnes intéressées devront se présenter munies de toutes pièces justicatives utiles : preuve de l'identité du demandeur, justification du domicile ou de la qualité de contribuable.

PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU CONTRE LE GEL

Nous rappelons votre attention sur le fait que les abonnés sont responsables des avaries causées par le gel à leurs compteurs. Aussi, nous vous engageons à prendre dès maintenant toutes les précaustions nécessaires en protégeant les appareils de comptage avec des matériaux isolants.

Pour tout renseignement ou dépannage, nous rappelons le numéro de téléphone du service de la société d'affermage :

la S.E.E.R.C. 94.86.34.61.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION COMMUNALE FEUX FORETS

DU JEUDI 10 NOVEMBRE 1994

ETAIENT PRESENTS :

- M. Jean-Pierre MORIN, Maire
- M. Lucien REMY, Président de la C.C.F.F.
- M. Armand BROSSAUD, Conseiller Municipal
- M. Gérard HERNANDEZ, Coordinateur
- M. Bernard JOVYS, Responsable de Guides Mme Violette JOVYS, Responsable de Guides

ETAIENT ABSENTS :

- M. Bernard SCLAFANI, Conseiller Technique
- M. Alexandre ISTRIA, Adjoint sécurité

Environ deux fois par an, nos responsables locaux participent à la Mairie, indépendamment de leurs réunions internes, à une séance de travail présidée par le Maire.

Le 10 novembre, "l'Etat Major" du C.C.F.F. présidé par M. REMY et composé de M. HERNANDEZ Gérard, de M. et Mme JOVYS et de M. BROSSAUD, a donc planché sur le bilan de la saison passée et sur les perspectives à retenir pour 1995.

Après un rapide exposé des problèmes liés à la sécurité incendie et une explication du projet de départementalité des services de secours, chacun exposait ses motifs de satisfaction ou d'insatisfaction...

Quelques points étaient l'objet de questions précises concernant notamment :

- les moyens radio;
- l'utilisation du véhicule de première intervention;
- les patrouilles de surveillance:
- la prévention,

Le Maire rappelait que l'utilisation par les membres du C.C.F.F. des moyens radio communaux n'étails pas concevables en permanence.

La mise à disposition d'un poste en période d'alarme reste cependant possible conformément à une décision prise en 1993.

Le véhicule LAND ROVER de première intervention est opérationnel du 15 mars au 15 octobre. Il est conduit par un pool agréé par la Commune.

Cette équipe de volontaires bénévoles comprend :

- des élus (MM. ISTRIA. BROSSAUD)
- des employés communaux (MM. GRISOLLE. SAUZEDE. BRUSCA)

- un pompier professionnel (M. SCLAFANI) Pour l'heure cette équipe, dévouée et suffisante, donne entière satisfaction.

PATROUILLE DE SURVEILLANCE

MM. HERNANDEZ et JOVYS expriment les difficultés d'accomplissement de cette charge qui exige à la fois des moyens en véhicules et pour être efficace de moyens radio.

Tout en reconnaissant le bien fondé de ces observations, le Maire indique les sommes importantes déjà consacrées par la Commune à la prévention contre les incendies (centre de secours, PIDAF, patrouilles départementales...).

Par ailleurs, une surveillence strictement communale s'avèrerait parfaitement inefficace.

Enfin, compte tenu du fait que de nombreux organismes participent déjà à cette action, il ne semble pas possible de l'inclure à nouveau dans les missions du C.C.F.F.

PREVENTION

Il était finalement convenu de faire porter en 1995 l'effort de la Commune sur :

- la prévention;
- le guidage.

M. et Mme JOVYS et M. HERNANDEZ font remarquer que ce travail de conseil s'avère difficile si chaque habitant du village n'est pas informé par la Mairie du rôle précis du C.C.F.F.

Le Maire indique qu'il fera paraître dans le Bulletin Municipal une information sur ce sujet en demandant à chaque propriétaire ou ayant-droit d'accueillir les membres habilités du C.C.F.F. (qui doivent naturellement faire état de leur fonction). Cette action de conseil sera réalisée en amont des interventions communales qui pourraient s'avérer nécessaires.

Après un deuxième tour de table, le Maire, avant de clore la réunion, remerciait les membres bénévoles du C.C.F.F. qui, sous la Présidence de M. REMY, consacrent à la fois leur temps et leur compétence à la protection de leurs concitoyens.

Les Membres du C.C.F.F.

en réunion de

Commission Communale.

